



Communiqué

Soleure, le 26 septembre 2017

Evolution des coûts de la santé

Les coûts continuent de grimper – l'intervention du Conseil fédéral dans le tarif TARMED peine à convaincre

En 2016, les coûts de l'assurance obligatoire des soins (AOS) ont augmenté de 3,8% par personne assurée. Compte tenu du fait que les salaires et l'inflation n'augmentent que faiblement, cette hausse persistante aux dépens des assurés est particulièrement préoccupante. Parmi les principales catégories de coûts, ce sont les coûts hospitaliers ambulatoires qui ont enregistré la plus forte progression en 2016 avec un bond de +8,0%. De plus, santésuisse n'attend pas de baisse significative des coûts en 2018 suite à l'intervention du Conseil fédéral dans le tarif des prestations ambulatoires.

Avec une hausse de 3,8% par personne assurée en 2016, les coûts de la santé continuent de progresser conformément à la croissance moyenne à long terme de 3 à 5%. L'augmentation varie fortement en fonction des catégories de coûts.

Les coûts ambulatoires grimpent tandis que le relèvement des contributions cantonales fait baisser les coûts hospitaliers stationnaires

La plus forte hausse des coûts a été enregistrée en 2016 au niveau des coûts hospitaliers ambulatoires, qui affichent une progression de +8,0% par personne assurée. Les prestations ambulatoires fournies par les médecins en pratique privée ont augmenté de 3,5% par personne assurée. Les payeurs de primes supportent l'intégralité des dépenses dans le domaine ambulatoire. Les coûts des séjours hospitaliers ont reculé de 1,4% par personne assurée. Cette évolution favorable aux payeurs de primes s'explique par la hausse à 55% de la part de financement des cantons depuis début 2017.

Les coûts des médicaments restent élevés faute d'adaptations de prix

En ce qui concerne les médicaments, les coûts des pharmacies et des médicaments délivrés par les médecins en pratique privée ont augmenté au total de +4,6% par personne assurée. Cette forte croissance persistante est en partie imputable au fait que l'Office fédéral de la santé publique n'a pas contrôlé les prix en 2015 et 2016 suite à un arrêt du tribunal fédéral, si bien qu'aucune baisse de prix n'a été mise en œuvre. Par ailleurs, d'anciens médicaments sont sans cesse remplacés par de nouveaux médicaments plus chers.

Les catégories de coûts de la physiothérapie (+10,2%), de l'aide et des soins à domicile (+8,4%) ainsi que des laboratoires (+6,3%) affichent une croissance particulièrement forte dont l'importance par rapport à la croissance globale des coûts est en augmentation. Ces trois secteurs représentant déjà 2,6 milliards sur un total de 31,7 milliards de francs.

L'intervention du Conseil fédéral dans le tarif TARMED ne fera à peine baisser les coûts

Le Conseil fédéral espère que son intervention dans le tarif TARMED, qui entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018, permettra d'économiser 470 millions de francs au niveau des traitements ambulatoires des médecins et des hôpitaux, soit 1,5% de prime par personne assurée. santésuisse en revanche ne s'attend guère à des économies car médecins et hôpitaux risquent de compenser une fois de plus les réductions tarifaires par une hausse du nombre de prestations facturées avec d'autres positions tarifaires comme p.ex. les «prestations du médecin en l'absence du patient». Verena Nold, directrice de santésuisse, estime que la démarche du Conseil fédéral manque de prudence: «Il faut d'abord avoir la garantie que des économies sont réellement faites avant de songer à adapter les primes. En l'absence de prévisions sérieuses, on court le risque que les assurés voient leur facture de prime augmenter l'année suivante, les pertes de recettes de l'année précédente s'ajoutant à la hausse des coûts habituelle. Les payeurs de primes ne comprendraient pas de telles hausses massives des primes.»

Association faîtière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.

Informations complémentaires:

Verena Nold, directrice de santésuisse, téléphone 032 625 4162 / 079 291 06 04
verena.nold@santesuisse.ch

Christophe Kaempf, porte-parole, téléphone 032 625 41 56 / 079 874 85 47,
christophe.kaempf@santesuisse.ch

Ce communiqué peut être téléchargé sous: www.santesuisse.ch